

Foire aux questions

De combien de temps dispose-t-on pour mener le projet ?

D'une année à partir de l'annonce publique des lauréats.

A quelle date commence le programme de Bourse de l'Institut ?

Le programme commence à la signature du contrat entre les lauréats et l'Institut pour la photographie.

Est-ce que le montant de 15.000 euros sert uniquement à mener à bien le projet ou bien peut-il également servir à vivre ?

« Le montant de l'allocation doit être utilisé par les lauréats uniquement pour accomplir le projet qui a été sélectionné dans la cadre de la Bourse de l'Institut ».

Le budget de 15000 euros doit-il être détaillé dans le dossier de candidature ?

Non, pas nécessairement, néanmoins le jury accorde une attention particulière au calendrier prévisionnel de réalisation du projet sur la période de la Bourse de l'Institut.

La lettre de recommandation peut-elle être faite par une institution culturelle ?

Oui, si elle est signée par un représentant de cette institution.

Une lettre de recommandation est-elle forcément nécessaire même si l'on est un artiste en freelance ?

Oui.

Quel type de lettre de recommandation est attendu ? Par qui ?

La lettre de recommandation doit servir à soutenir votre candidature pour le projet proposé en particulier, voir le règlement : « Les candidats doivent être recommandés par un spécialiste reconnu dans le domaine de l'art, de la recherche ou de l'édition. »

Une personne qui a déjà recommandé une autre candidature peut-elle recommander ma candidature ?

Oui, cela est possible.

Est-ce que l'on peut proposer un projet de recherche sur le terrain dont l'objet est en dehors de la France ?

Oui, même si l'Institut sera sensible aux projets privilégiant des ressources ou des liens avec le territoire.

Une exposition au sein de l'Institut est-elle prévue à l'issue de l'année de programme de soutien ?

Non, pas spécialement, mais l'Institut se réserve le droit de poursuivre au-delà de l'année de bourse le développement d'un projet avec un lauréat (journée d'étude, exposition, publication, etc). Cependant, tous les lauréats participent à une présentation publique de fin de projet (présentation, workshop, journée d'étude, etc.)

Est-ce qu'il est nécessaire de parler français et anglais ?

Non. Le candidat doit parler anglais OU français.

Quels sont les visuels à mettre dans le dossier ?

Les visuels à présenter dans votre dossier de candidature sont ceux que vous allez utiliser dans/pour votre projet.

Peut-on candidater à plusieurs ?

Oui, voir le règlement : « Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. En cas de candidature collective, le groupe désigne un représentant en tant qu'interlocuteur de l'Institut pour la photographie. Une candidature collective a les mêmes prérogatives qu'une candidature individuelle. »

« Je pense postuler à votre programme de soutien et je voulais savoir si la bourse octroyée pouvait se "cumuler" sur un projet particulier avec d'autres financements institutionnels ou privés - ou si le budget alloué devait correspondre à un projet complet et exclusif à la collaboration avec l'Institut pour la photographie. »

La bourse n'est pas exclusive de tout autre financement du projet de recherche et création.

J'habite à l'étranger, puis-je candidater à la Bourse de l'Institut ?

Oui, dans la mesure où vous bénéficiez d'une proximité avec Lille ou Paris pour pouvoir participer aux interventions prévues dans le cadre du programme de Bourse.